

PARLEMENT EUROPÉEN

2004



2009

Commission des budgets

20.9.2006

COMMUNICATION AUX MEMBRES

Objet: Exécution du budget du Parlement européen pour l'exercice 2006

Veillez trouver, en annexe, la proposition de virement de crédits C19-exercice 2006

DIRECTION GÉNÉRALE
DES POLITIQUES INTERNES

M. Janusz LEWANDOWSKI
Président de la commission des budgets

Objet: Demande de virement de crédits C19 - exercice 2006

Monsieur le Président,

Conformément aux dispositions des articles 24 et 43 du règlement financier du 25 juin 2002, vous voudrez bien trouver, en annexe, une demande de virement de crédits.

Je vous saurais gré de bien vouloir soumettre ce projet à votre commission, dans la mesure du possible, lors de sa réunion du 26 septembre 2006.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs,

Josep BORRELL FONTELLES

Annexe: Demande de virement de crédits C19/2006

I. SITUATION DES CRÉDITS: Sur la base de la situation Finics du 18 septembre 2006

Crédits initiaux ± BRS ± virements	Engagements contractés	Paiements effectués	Crédits disponibles avant virement proposé	Montant du virement proposé	Crédits disponibles après virement proposé
<u>DONNEUR(S)</u>					
1005 «Frais de voyages spéciaux dans l'exercice du mandat»					
1 710 000	910 000	310 334	800 000	- 660 000	140 000
109 «Crédit provisionnel destiné au régime pécuniaire des membres de l'institution»					
1 000 000	0	0	1 000 000	- 1 000 000	0
230/02 «Papeterie, fournitures de bureau et consommables divers: papier pour l'imprimerie»					
913 220	69 521	44 610	843 699	- 800 000	43 699
Chapitre 100 «Crédits provisionnels»					
33 681 580					
- 18 478 000	Virements				
15 203 580	0	0	15 203 580	- 7 203 580	8 000 000
Chapitre 101 «Réserve pour imprévus»					
13 175 813					
- 4 639 341	Virements				
8 536 472	0	0	8 536 472	- 336 420	8 200 052
TOTAL POSTE(S) DONNEUR(S)				- 10 000 000	
<u>RECEVEUR(S)</u>					
2001/03 «Redevances emphytéotiques: Bruxelles»					
1 136 000	1 135 023	1 135 023	977	+ 10 000 000	10 000 977
TOTAL POSTE(S) RECEVEUR(S)					

II. JUSTIFICATION

2001/03 «Redevances emphytéotiques: Bruxelles» **+ 10 000 000
EUR**

1. Ce crédit est destiné à couvrir les redevances emphytéotiques relatives aux immeubles ou parties d'immeubles en vertu de contrats en vigueur ou de contrats en cours de préparation.

La présente proposition a pour objet de demander le virement de 10 000 000 EUR au sous-poste «Redevances emphytéotiques: Bruxelles» en vue de payer des avances sur les redevances emphytéotiques dues pour les bâtiments D4 et D5 en construction à Bruxelles.

Principe des avances

2. Le paiement d'avances sur les redevances emphytéotiques dues est une option accordée au Parlement par l'accord signé le 14 octobre 2004 entre le promoteur des bâtiments D4/D5,

SA Promotion Léopold, et le Parlement. Les avances payées avant la remise des immeubles seront incorporées au coût définitif d'investissement provisoire.

3. En termes financiers, le paiement d'avances durant la phase de construction permettra au Parlement de réduire le coût de financement en diminuant le montant des intérêts intercalaires dus en rapport avec le financement par les banques.
4. Toutes les mesures sont prises pour garantir que le paiement d'avances ne comporte pas de risque. Les avances n'excéderont pas le niveau total d'investissement par la SA Promotion Léopold au moment où elles sont payées. Le montant de cet investissement est établi et vérifié au moyen d'un audit mené par un expert sélectionné à la suite d'un appel d'offres.

Situation financière en 2006

5. L'an dernier, la commission des budgets a autorisé le virement de ramassage C26 lors de sa réunion des 22 et 23 novembre 2005 et le virement de ramassage complémentaire C27 le 12 décembre 2005. Par cette opération, un montant de 46 199 590 EUR a été attribué en tant que paiement anticipé pour le coût du bâtiment D4/D5. Un petit montant a été payé en décembre 2005. Les 45 274 553 EUR restants ont été engagés en 2005 et reportés pour couvrir des dépenses en 2006.
6. Sur la base des informations fournies par le promoteur SA Promotion Léopold, l'investissement de celui-ci en 2006 se montera normalement à 80 Mio EUR environ. Un premier paiement de 22,4 Mio EUR a été effectué en mai 2006. Les crédits reportés restants couvrent les dépenses jusqu'à la fin juillet. Le prochain paiement doit être effectué en octobre et 10 Mio EUR supplémentaires sont nécessaires pour le couvrir. Si le Parlement ne paie pas le montant dû, le promoteur se rabattra sur le financement bancaire, conformément au contrat. Tous les coûts encourus seront supportés par le Parlement. La présente proposition de virement vise à éviter ces coûts de financement.
7. Le dernier paiement au promoteur doit être effectué fin décembre, ou début janvier de l'année prochaine. Le produit de la procédure de ramassage de fin d'année pourrait être utilisé à cette fin.
8. Il convient de souligner que les avances sont une possibilité offerte par le contrat avec le promoteur. Il n'y a donc pas d'obligation légale ou contractuelle d'effectuer le paiement en octobre. Néanmoins, les avances sont proposées afin d'épargner les intérêts autrement dus et de réduire les redevances après la remise des immeubles.

Justification des disponibilités

9. Les facteurs significatifs suivants expliquent pourquoi les montants proposés pour le virement sont disponibles:

Poste 1005 «Frais de voyages spéciaux dans l'exercice du mandat» - 660 000 EUR

Il s'agit d'une dépense dont le taux d'utilisation demeure imprévisible. En effet, chaque député

a droit à € 3 826 par an en 2006. L'analyse de la situation actuelle permet de constater que le taux effectif d'utilisation de cette enveloppe maximale est jusqu'à présent plus bas que prévu.

Article 109 «Crédit provisionnel destiné au régime pécuniaire des membres de l'institution»

- 1 000 000 EUR

Ce crédit est destiné à couvrir les effets des éventuels ajustements des paiements aux membres de l'institution. Le crédit est purement provisoire et ne peut être utilisé qu'après son virement à d'autres lignes, conformément au règlement financier. Aucune décision financière susceptible de générer des coûts pour le Parlement n'a été prise en 2006.

Sous-poste 2300/02 «Papeterie, fournitures de bureau et consommables divers - Papier pour l'imprimerie»

800 000 EUR

Le nombre de pages produites en papier est en diminution par rapport à 2005 (-28%), grâce notamment à une production plus ciblée et à un accroissement de la distribution électronique des documents. En effet on constate que le nombre de pages visitées du site Euro parl a quadruplé par rapport à la même période de 2005. Ce développement explique l'excédent important sur cette ligne.

Chapitre 100 «Crédits provisionnels»

7 203 580 EUR

Lorsque le budget pour l'exercice 2006 a été voté en première lecture le 27 octobre 2005, le Parlement a adopté plusieurs amendements par le biais desquels il a décidé de placer certains montants de plusieurs lignes budgétaires dans la réserve du chapitre 100, entre autres

- Amendements n° 677 et 790: 6 000 000 EUR du poste 2100 «Achat, travaux, entretien et maintenance des équipements et des logiciels» et 53 843 EUR du poste 1200 «Fonctionnaires et agents temporaires: rémunération et indemnités», ainsi que 619 EUR de l'article 124 «Crédit provisionnel». Le Parlement a décidé de laisser ces montants dans la réserve *«jusqu'à ce que des informations complètes sur les projets et leurs implications budgétaires aient été transmises à la commission des budgets»*.

Lors de sa réunion du 25 avril 2006, la commission des budgets a autorisé le déblocage de 4 000 000 EUR seulement; les crédits relatifs au projet ELVIS et aux deux postes proposés sont restés dans la réserve (virement C8).

L'administration n'a aucune intention de demander le déblocage des montants restants.

- Amendement n° 798: 1 000 000 EUR du poste 3241 «Publications de caractère général» *«dans l'attente de la présentation, par le secrétaire général, de propositions spécifiques visant à associer davantage les groupes politiques à la prise de décision en matière de publications et de diffusion de l'information»*.

Lors de sa réunion du 23 mars 2006, la commission des budgets n'a pas autorisé le déblocage de ce montant qui avait été demandé (virement C2).

L'administration n'a aucune intention de demander le déblocage du montant en question.

- Amendement n° 798: 1 000 000 EUR du sous-poste 3242/01 «Dépenses de publication, d'information et de participation aux manifestations publiques: coûts de production et de distribution des publications (sur papier et électroniques)», 823 000 EUR du sous-poste 3242/02 «Dépenses de publication, d'information et de participation aux manifestations publiques: activités d'information et de communication» et 200 000 EUR du sous-poste 3242/03 «Dépenses de publication, d'information et de participation aux manifestations publiques: participation aux manifestations publiques, foires et expositions» *«dans l'attente de la présentation, par le secrétaire général, de propositions spécifiques visant à associer davantage les groupes politiques à la prise de décision en matière de publications et de diffusion de l'information».*

Lors de sa réunion du 23 mars 2006, la commission des budgets n'a pas autorisé le déblocage des trois montants, pour un total de 2 023 000 EUR, qui avait été demandé (virement C2).

L'administration n'a aucune intention de demander le déblocage des montants en question.

- Amendement n° 675: 2 000 000 EUR du poste 2008 «Autres dépenses afférentes aux immeubles» *«dans l'attente de la présentation, par l'administration du Parlement, d'informations sur le coût des études sur l'équipement audiovisuel pour le bâtiment D4/D5 et la zone d'aménagements socioculturels (Centre pour l'accueil des visiteurs) dans le bâtiment D4/D5».*

L'administration n'a aucune intention de demander le déblocage du montant en question.

- Amendement n° 673: 124 684 EUR du poste 1200 «Fonctionnaires et agents temporaires: rémunération et indemnités» et 1 434 EUR de l'article 124 «Crédit provisionnel» pour la création de 5 postes dans le cadre du programme d'apprentissage du PE (1 A* et 4 B* au sein de l'unité de formation professionnelle).

L'administration n'a aucune intention de demander le déblocage des montants en question.

Comme l'administration n'envisage pas de demander le déblocage de tous les crédits mis en réserve mentionnés ci-dessus, ceux-ci pourraient être utilisés pour la présente proposition de virement.

Chapitre 101 «Réserve pour imprévus»

336 420 EUR

Le solde des 10 Mio EUR demandés est disponible au chapitre 101 «Réserve pour imprévus» et peut être prélevé à cet endroit.

10. Dans ces circonstances, il est proposé que les montants ci-dessus soient transférés au sous-poste 2001/03 «Redevances emphytéotiques: Bruxelles».

III. DEMANDE DU/DES ORDONNATEUR(S) DÉLÉGUÉ(S) RECEVEUR(S)

Nicolas RIEFFEL

Signature :

Date :

IV. VISA DU/DES ORDONNATEUR(S) DÉLÉGUÉ(S) AUTORISANT LE VIREMENT

Ligne(s) budgétaire(s): 230/02

Gérard BOKANOWSKI

Signature:

Date:

Ligne(s) budgétaire(s): 1005, 109

Roger VANHAEREN

Signature:

Date:
